



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| En exercice : | 52 |
| Présents : | 43 |
| Votants : | 51 |
| Secrétaire de séance : | Jacques JULOUX |

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

| | |
|--------------------------|--|
| ARZANO : | Marie-Françoise LE ROCH |
| BANNALEC : | Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA |
| BAYE : | - |
| CLOHARS-CARNOËT : | Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA |
| GUILLIGOMARCH : | Alain FOLLIC |
| LE TRÉVOUX : | Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ |
| LOCUNOLÉ : | Corinne COLLET |
| MELLAC : | Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT |
| MOËLAN-SUR-MER : | Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE |
| QUERRIEN : | Stéphane CADO, Patricia ECK |
| QUIMPERLÉ : | Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN |
| RÉDÉNÉ : | Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER |
| RIEC-SUR-BÉLON : | Sébastien MIOSSEC |
| SAINT-THURIEN : | Michel CHARPENTIER |
| SCAËR : | Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL |
| TRÉMÉVÉN : | Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL |

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-036

VIE COURANTE
17- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Cession et déclassement des bâtiments modulaires de la « Pépinière d'entreprises »

Par délibération en date du 6 février 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la cession de la parcelle accueillant l'actuelle pépinière d'entreprises située au 34, rue Ferdinand Buisson, Kervidanou 3 à Mellac, au profit du groupe Eureden (surface d'environ 3 000 m² au prix de 40 € HT/m²).

Pour pouvoir procéder à la cession de cette parcelle, les bâtiments modulaires de la pépinière d'entreprises vont devoir être cédés. Les 18 modules assemblés de la marque « Algeco », d'une surface totale d'environ de 500 m², datent de 2006.

Ces modulaires ont été proposés à la vente aux communes, mais aucune commune ne s'est portée acquéreuse.

Il a été ainsi décidé de lancer une consultation auprès des entreprises industrielles de plus de 10 salariés installées sur Quimperlé Communauté. À cet effet, un courrier leur a été adressé :

Il était précisé dans celui-ci que :

- Les bâtiments seront vendus au mieux-disant.
- Le prix de vente minimal en l'état est de 25 000 € HT, étant entendu que tous les frais (désassemblage, transport...) seront à la charge de l'acquéreur.
- En amont de l'évacuation des locaux, l'acquéreur devra déposer et obtenir un permis de construire afférent.
- Le terrain devra être laissé propre après évacuation.

Les offres étaient à retourner à Quimperlé Communauté pour le 11 janvier 2021.

Seule l'entreprise Guelt, basée à Kervidanou 1 à Quimperlé, s'est positionnée en proposant un prix d'achat de 25 000 € HT. Elle s'est engagée également à respecter les exigences mentionnées ci-dessus.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la cession des 18 modules au profit de la société Guelt ou toute société s'y substituant au prix de 25 000 € HT. Les frais de démantèlement et tous les frais associés (susmentionnés ci-dessus) seront à la charge de l'acquéreur.
- PROCÉDER au déclassement du bien public communautaire, composé de 18 modules,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette cession.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession des 18 modules au profit de la société Guelt ou toute société s'y substituant au prix de 25 000 € HT. Les frais de démantèlement et tous les frais associés (susmentionnés ci-dessus) seront à la charge de l'acquéreur.
- PROCÉDE au déclassement du bien public communautaire, composé de 18 modules,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette cession.

ADOPTÉ par :

50 voix POUR

1 voix CONTRE

QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC